



Plan de Prévention

N°

2024-

Indice:

Application du Décret du 20 février 1992. Pers. 934
Travaux effectués dans un établissement par une ou plusieurs entreprises extérieures

Raison Sociale entreprise utilisatrice : Centre Hospitalier d'Arras
Adresse entreprise utilisatrice : 3 Boulevard Georges Besnier - 62000 Arras
Téléphone : 03.21.21.10.10
Fax :

Description

Commande N°

Du

Nature de l'opération

Effectif Global prévu

Date de Début

Durée prévisible (Total d'heures de toutes les entreprises)

Chantier supérieur à 400 heures

Si Oui, un courrier de déclaration d'ouverture des travaux est à envoyer à l'Inspection du Travail

Chantier comportant des interventions le week-end

Si Oui, l'Inspection du Travail doit être prévenue

Travaux dangereux (décret 93)

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Secteurs
géographiques concernés

Consignes Générales

Port des Epi : à préciser

oui

Vitesse limite sur le site :

20 km/h

Autre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Si vous êtes témoin d'un incendie, d'une pollution Ou d'un accident grave

Composez le service PC de sécurité au poste 33018 et répondez calmement aux questions qui vous sont posées

En cas d'alerte

rejoignez sans attendre le point de regroupement situé :

à l'extérieur.....

Si vous êtes victime d'un accident bénin

Consigne :

Téléphoner au PC de sécurité au 33018.....

Amiante

Avant tout travaux, consulter le DTA du bâtiment, tout travail pouvant générer la libération de fibre d'amiante est interdite

Numéros importants

Alerte



33018

Service santé au travail



31049

Accueil



03.21.21.10.10

Chargé de Prévention



Gérald LIBERT



03 21 21 10 44

Rudy BRUCHET



03 21 21 16 48

Chef d'Exploitation



Chargé d'Affaires



Chargé de Suivi



Installations mis à disposition

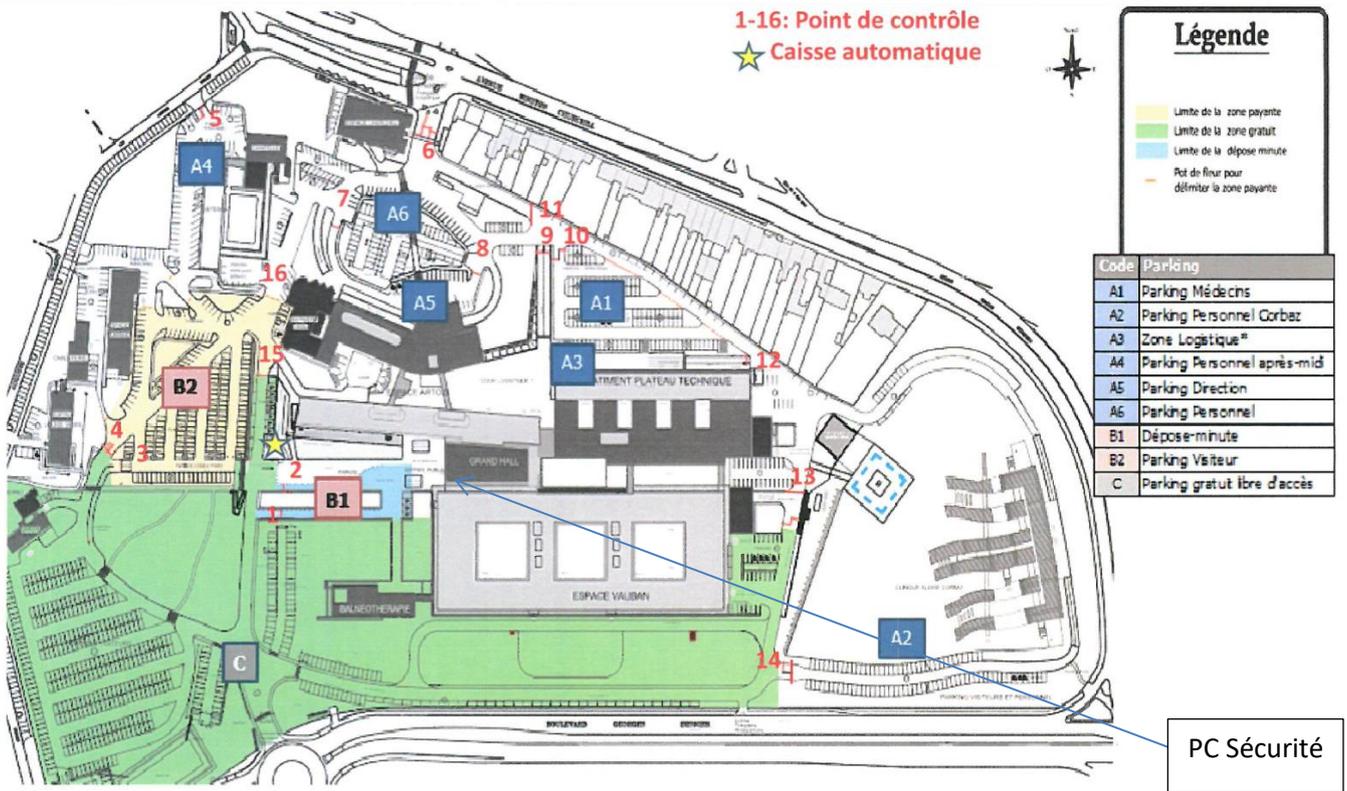
Installation			Description
Vestiaires	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Sanitaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Infirmierie	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Local de Restauration	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Lieu de stationnement	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Lieu de Stockage des Produits	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Autres Installations	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

Accueil

PC Sécurité cf plan du site
Tel : 03.21.21.16.70

Le chef de poste devra être informé avant toute intervention sur le site.
Lors de l'accueil des salariés de l'entreprise intervenante, il vérifiera que ceux-ci ont bien été informés préalablement des risques et des mesures définies sur le présent Plan de Prévention.

Plan du site



Nature des Travaux

Travaux		Prestation		Maintenance	
Câblage	<input type="checkbox"/>	Nettoyage des locaux	<input type="checkbox"/>	Electrique	<input type="checkbox"/>
Contrôles réglementaires et expertise	<input type="checkbox"/>	Restauration	<input type="checkbox"/>	chauffage	<input type="checkbox"/>
Bâtiments (second œuvre)	<input type="checkbox"/>	Espaces Verts	<input type="checkbox"/>	Ascenseur, escalator	<input type="checkbox"/>
VRD	<input type="checkbox"/>	Déménagement	<input type="checkbox"/>	Bâtiment (portes, volets, etc...)	<input type="checkbox"/>
Sur Structure de Grande Hauteur	<input type="checkbox"/>	Événementiel	<input type="checkbox"/>	Portes automatiques	<input type="checkbox"/>
Génie-Civil	<input type="checkbox"/>	Gardiennage	<input type="checkbox"/>	Nacelles (Siège)	<input type="checkbox"/>
Réseau ou fluide	<input type="checkbox"/>			Sur Toiture	<input type="checkbox"/>
Sur Toiture	<input type="checkbox"/>				
Autres	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>	Autres :	<input type="checkbox"/>

Adresse / Situation	
Fournir plan de masse global et par zone	
Date prévisible d'ouverture du chantier	
Durée prévisible des travaux	

Inspection Préalable (ARTICLES 237 - 5 ET 237 - 6)

Effectuée le

Les Participants *

Entreprise Utilisatrice

Chef d'entreprise ou son délégué

Monsieur Philippe MERLAUD

Chargé d'exploitation du site

Représentant du CHSCT

Monsieur Denis GAILLET Secrétaire du F3SCT

Entreprise extérieure « A »

Raison Sociale

Téléphone

Adresse

Chef d'entreprise ou son délégué

Entreprise sous-traitante de « A »

Raison Sociale

Téléphone

Adresse

Chef d'entreprise ou son délégué

Entreprise extérieure « B »

Raison Sociale

Téléphone

Adresse

Chef d'entreprise ou son délégué

Entreprise sous-traitante de « B »

Raison Sociale

Téléphone

Adresse

Chef d'entreprise ou son délégué

Entreprise extérieure « C »

Raison Sociale

Téléphone

Adresse

Chef d'entreprise ou son délégué

Entreprise sous-traitante de « C »

Raison Sociale

Téléphone

Adresse

Chef d'entreprise ou son délégué

Action à effectuer – Instructions à donner – Documents remis et expliqués

• Voies de circulation, lieux de stationnement et stockage du matériel	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> NC
• Sanitaires, vestiaires et local de restauration	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> NC
• Zone d'intervention et matériels dangereux	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> NC
• Travaux à effectuer et matériels utilisés (Vérification conformité)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> NC
• Modes opératoires qui ont une incidence sur l'hygiène et la sécurité	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> NC
• L'organisation des secours en cas d'urgence	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> NC
• Document Unique / Entreprise utilisatrice	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> NC
• Document Unique / Analyse de risques entreprise extérieure	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> NC
• Le Diagnostic Amiante et le Diagnostic avant travaux	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> NC

• Autres documents remis

**Liste du personnel de l'entreprise extérieur 1
Ou entreprise sous-traitante 1
Amené à travailler sur le site**

Nom et qualification de la personne chargée par l'entreprise de diriger l'opération :

..... Portable :

Prénom/NOM	Dotation		Poste SMR*		Date de la dernière Visite médicale du Travail
	badge	clés	oui	non	

*SMR : Poste de travail à surveillance médicale renforcée

Définition des phases d'activités dangereuses, Adaptation des matériels et des installations et Moyens de prévention spécifique correspondants

	Domaine des Risques	Nature des Risques	Mesure de Prévention Prévuës	Commentaires	Entreprise Responsable	
					EU	EE
Ambiance	<input type="checkbox"/> Travaux en ambiance chaude	Malaise	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe - Respect des durées d'exposition - Mesure de Température - Hydratation de l'organisme - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Travaux en Ambiance Bruyante	Malaise Surdit�e ponctuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Protections individuelles - Respect des durées d'exposition - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Travaux en Ambiance Froide	Malaise Gelure Brûlure	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de vêtements de travaux chauds - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux en Ambiance Poussi�reuse	Inhalation Contact oculaire	<ul style="list-style-type: none"> - Protections individuelles adapt�es (Lunettes, masque, ...) - Mise en place de protections collectives (D�epression, confinement) - Port du masque adapt�e et/ou adduction d'air propre - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Travaux en Ambiance Sombre	Chute de plain-pied Heurt	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de moyens d'�clairage d'appoint en TBTS - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amiante et autres produits CMR	<input type="checkbox"/> Risque d'exposition � des produits amiant�s (La d�emarche est identique pour tous produits fibreux comme les fibres c�eramiques r�efractaires)	Inhalation de fibres	<ul style="list-style-type: none"> - Protections individuelles adapt�es et conformes � celles d�efinies dans les modes op�eratoires - Fourniture et application des modes op�eratoires (Chantier propre) - Personnel form� - Pas d'int�rimaire - Pas de CDD - Pas de mineurs de - de 18 ans - Fiche exposition � charge de l'employeur - Evacuation sp�ecifique des d�echets - Identification des mat�riels - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Domaine des Risques	Nature des Risques	Mesure de Prévention Prévues	Commentaires	Entreprise Responsable	
					EU	EE
Ambiance Amiante et autres produits CMR (suite)	<input type="checkbox"/> Risque d'exposition à du fioul lourd (Produit CMR)	Inhalation de vapeur Contact cutané	- Protections individuelles adaptées (Lunettes de protection, masque à cartouche filtrante, gants, combinaison étanche, ...) - Fiche exposition à charge de l'employeur - Autres :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Risque d'exposition au monoxyde de carbone (CO)	Inhalation	- Protections individuelles adaptées (ARI...) - Utilisation d'un toximètre - Fiche exposition à charge de l'employeur - Autres :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Risque d'exposition aux CMR	Inhalation de vapeur Contact cutané	- Protections individuelles adaptées (Lunettes de protection, masque à cartouche filtrante, gants, combinaison étanche, ...) - Fiche exposition à charge de l'employeur - Autres :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ATEX	<input type="checkbox"/> Intervention en zone ATEX	Départ de feu Incendie Explosion	- Respect des consignes d'intervention en zone ATEX - Utilisation de matériels et outillages ATEX - Personnel formé - Application de mesures consignées dans le DRPCE - Rangement, propreté du chantier - Ne pas encombrer les voies de circulation et les moyens d'extinctions - Permis de feu - Autres :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Capacité	<input type="checkbox"/> Travaux milieu confiné	Anoxie Asphyxie Electrisation Electrocution	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à l'air libre, balayage de la capacité, ventilation - Contrôle de l'atmosphère (Teneur en oxygène > 19 %) - Mise en place d'appareils respiratoires individuels à proximité - Utilisation d'éclairage TBTS - Utilisation d'outillages TBTS ou alimentés en BT par un transformateur de classe II n'alimentant qu'un seul outil de classe II - Surveillance -Autres : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Domaine des Risques	Nature des Risques	Mesure de Prévention Prévues	Commentaires	Entreprise Responsable	
					EU	EE
Circulation	<input checked="" type="checkbox"/> Circulation au sol sur l'ensemble du site et du chantier	Chute Accident de plain-pied Heurt Accident de circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Attention de chacun - Maintien des rampes d'escaliers - Balisage - Périmètre de sécurité - Respect du règlement intérieur et du code de la route - Surveillance - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Electricité	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux d'ordre électrique	Electrocution Electrisation Brûlures Lésions oculaires	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la NFC 18510 et du carnet de Prescriptions - Habilitations B.... H... BR BC HC - Balisage - Protections individuelles (Gants isolants, lunettes anti-flash, ...) - Consignation - Régime de travail adapté - Condamnation – Cadenas - VAT - MALT - Signalisation - Condamnation – Cadenas - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Environnement	<input type="checkbox"/> Fouilles à proximité d'une canalisation gaz	Explosion Asphyxie	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir GRT gaz région Nord – Est (03 91 83 06 10) - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	<input type="checkbox"/> Mécanismes en mouvement (Machines, appareils, tapis, transporteurs, convoyeurs, ...)	Accrochage Arrachement Ecrasement Sectionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité intrinsèque - Réception organisme agréé - Certificat conformité - Interdiction de travailler sur les convoyeurs en marche - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Projections, éclatements (Objets, pièces en mouvement, meules, ...)	Heurt Coupure	<ul style="list-style-type: none"> - Protections individuelles - Lunettes - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Proximité d'appareil chaud ou froid	Brûlures externes	<input type="checkbox"/> Ecrans <input type="checkbox"/> Protections individuelles <input type="checkbox"/> Autres :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Domaine des Risques	Nature des Risques	Mesure de Prévention Prévuës	Commentaires	Entreprise Responsable	
					EU	EE
Externe	<input checked="" type="checkbox"/> Activité impactant des parties prenantes externes	Bruit Pollution ...	<ul style="list-style-type: none"> - Respect réglementation - Parties prenantes tenues informées - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Activité susceptible d'être classée ICPE Emploi de produits soumis à déclaration / autorisation	Pollution Brûlure ...	<ul style="list-style-type: none"> - Respect réglementation - Procédures administratives préalables - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Incendie départ de feu	<input type="checkbox"/> Travaux par points chauds Travaux avec bouteilles de gaz Emploi de matériel d'oxycoupage Travaux de soudure meulage	Chute des bouteilles Brûlure Incendie Explosion	<ul style="list-style-type: none"> - Soumis à la délivrance d'un Permis de feu - Arrimage des bouteilles - Transport sur chariot adapté - Protections individuelles et collectives (écran) - Protection des pièces chaudes - Repérage et mise à disposition de matériels d'extinction - Alerter en composant le 18 - Utiliser les moyens d'extinction adaptés à la nature du feu - Assurer une bonne ventilation de la zone - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Manutention	<input checked="" type="checkbox"/> Manutentions mécanisées de charges (Pons roulants, chariots automoteurs, grues, engins de levage, monte-charge, tables élévatrices, ...)	Heurt Rupture d'élingue Rupture des points d'ancrage Chute de la charte	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de moyens appropriés et conformes réglementairement (Certificat) - Personnel formé et autorisé (CACES) - Balisage - Un seul chef de manœuvre - Deux personnes dont un surveillant - Respect des charges admissibles - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input checked="" type="checkbox"/> Manutentions manuelles de charges	Traumatisme Lombalgie Blessures aux mains	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles « gestes et postures » - Utiliser des moyens mécaniques et outillages spécifiques (Diable, chariot, ...) - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Domaine des Risques	Nature des Risques	Mesure de Prévention Prévues	Commentaires	Entreprise Responsable	
					EU	EE
Manutention	<input checked="" type="checkbox"/> Chargement et déchargement de matériel	Heurts Chutes Ecrasement	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un protocole de sécurité - Protections individuelles adaptées - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ouverture de planchers	<input type="checkbox"/> Outillage portatif électrique et pneumatique (Perceuse, meuleuse, marteau-piqueur, Pistolet descellement, tronçonneuse, ...)	Electrocutation Coupure Traumatisme Projection Brûlure Incendie Explosion	<ul style="list-style-type: none"> - Protections individuelles adaptées (Lunettes, gants, écrans, ...) - Protections collectives adaptées (Bâche, ...) - Matériel contrôlé - Utilisation de la Très Basse Tension de Sécurité (TBTS) et des protections électriques adaptées - Personnel formé et habilité - Permis de feu - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Dépose de caillebotis, dalles ou rambardes	Chute : Chute d'objets en stockage Accident de plain-pied Heurt	<ul style="list-style-type: none"> - Soumis à autorisation d'ouverture de plancher - Balisage rigide obligatoire - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Travaux en hauteur	<input type="checkbox"/> Utilisation d'une nacelle, d'un échafaudage, d'un plancher...	Chute : Chute d'objets en stockage Accident de plain-pied Heurt	<ul style="list-style-type: none"> - Port du harnais de sécurité - Personnel formé - Réception et vérification journalière de l'échafaudage - Travaux sur échelle interdits - Contrôle par un organisme agréé - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACD (Agents Chimiques dangereux)	<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation ou stockage de produits chimiques dangereux, toxiques, inflammables, corrosifs ...	Brûlure interne Brûlure externe Intoxication Projection Impact sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Protections collectives et individuelle - Ventilation - Douche et rince œil à proximité vérifié par le chargé de travaux - Accord préalable et fourniture de la Fiche de Données de Sécurité (FDS) - Respect de la FDS - Extincteur - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Domaine des Risques	Nature des Risques	Mesure de Prévention Prévues	Commentaires	Entreprise Responsable	
					EU	EE
ACD (Agents Chimiques dangereux)	<input type="checkbox"/> Biologique (Légionellose)	Présence aérosols (microgoutte-lettes d'eau) Nettoyage haute pression sur biofilm	<ul style="list-style-type: none"> - Application des procédures adaptées à la situation - Mise en œuvre des EPI - Demander une copie de l'attestation de formation au risque légionnelle et m à la liste dans le carnet de suivi TAR (Aéroréfrigérant) - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Présence aérosols (microgoutte-lettes d'eau) Nettoyage haute pression sur biofilm	<ul style="list-style-type: none"> - Application des procédures adaptées à la situation - Mise en œuvre des EPI - Demander une copie de l'attestation de formation au risque légionnelle et m à la liste dans le carnet de suivi TAR (Aéroréfrigérant) - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<p style="text-align: center;">ACD (Agents Chimiques dangereux)</p>	<p><input type="checkbox"/> Gaz dangereux</p>	<p>Asphyxie Sous-oxygénation Incendie Explosion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Balayage en air des capacités - Contrôle de la teneur O2 et l'explosibilité - Emploi d'outillages antidéflagrants - Moyen d'extinction à disposition et en batterie - Ventilation - Utilisation d'ARI - Eclairage antidéflagrant - Autres : 		<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p style="text-align: center;">Radio protection</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Utilisation de source radioactive Rayonnement ionisant Laser électromagnétique</p>	<p>Irradiation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Protections individuelles adaptées - Respect du principe d'ALARA - Personnel (2 pers.) formé CAMARI - Calcul des distances et mise en place d'un balisage réglementaire - Signalisation - Utilisation de collimateur et d'écrans - Mesure du rayonnement au niveau du balisage - Procédure tirs radios (Sauf cas exceptionnel, les contrôles radiographiques s'effectuent entre 21h et 6h du matin) - Autres : 		<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>

	Domaine des Risques	Nature des Risques	Mesure de Prévention Prévues	Commentaires	Entreprise Responsable	
					EU	EE
Transport des Matières Dangereuses – TMD (suite)	<input checked="" type="checkbox"/> Manipulation de produits dangereux pour l'environnement (manutention, dépotage, transvasements, vidanges, etc.)	Déversement accidentel et écoulement vers le milieu naturel Pollution de l'eau ou du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la Fiche de Données de Sécurité du produit (FDS à disposition sur le chantier) - Manutention sur zones étanches, obturation des bouches d'égout - Utilisation de chariots sécurisés (rétention) - Utilisation de récipients de récupération des égouttures, bâches de protection, matériel absorbant à proximité - Matériel d'urgence à disposition - Déversement des déchets dans les conteneurs appropriés - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tri / Stockages	<input type="checkbox"/> Manipulation, stockage et dépose de produits dangereux pour l'environnement (manutentions, dépotages, transvasements, vidanges, récupération d'égouttures, etc...)	Déversement accidentel et écoulement vers le milieu naturel Pollution de l'eau ou du sol Rupture des conteneurs	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage sur bacs ou chariots de rétention suffisants et adaptés - Identification des récipients (nature du produit, quantité, symboles de danger et de précautions) - Maintenir les bidons correctement fermés - Manutentions sur zones étanches, obturation des bouches d'égout - Utilisation de récipients de récupération des égouttures, bâches de protection, matériel Absorbant - Matériel d'urgence à disposition - Déversement des déchets dans les conteneurs appropriés - Application des FDS - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Stockage / entreposage de matériel	Obstacle Chute d'objet Emplacement	<ul style="list-style-type: none"> - Rangement, balisage, évacuation du surplus et des déchets au fur et à mesure - Ne pas encombrer les voies de circulation et les moyens d'extinctions - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Domaine des Risques	Nature des Risques	Mesure de Prévention Prévues	Commentaires	Entreprise Responsable	
					EU	EE
Tri / Stockages (Suite)	<input type="checkbox"/> Biologique (Légionellose)	Mauvais tri des déchets Pollution	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des consignes de tri des déchets en vigueur sur le site (Cf. paragraphe gestion des déchets et localisation de la zone déchets) - Contacter le correspondant déchets du site en cas de doute sur le tri si évacuation des déchets - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation de produits ou consommables fournis par l'entreprise extérieure (aérosols, emballages, etc)	Pollution Mauvais tri des déchets Déchets non valorisés	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets repris par l'entreprise extérieure - Introduction de déchets sur le site interdite - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux en milieu occupé	risque de heurts par véhicule en mouvement	<ul style="list-style-type: none"> - Balisage des zones de travail - Information du public et personnel du CH - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Travaux à proximité de tranchée	risque de chute risque de heurts avec engins	<ul style="list-style-type: none"> - Balisage des zones de travail (Ne pas franchir une tranchée en sautant) - Chef de manœuvre à proximité des mini pelles - port des EPI : Casque, gilets rechristianisant, bouchons d'oreilles, bottes/ chaussures de sécurité - Autres : 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Domaine des Risques	Nature des Risques	Mesure de Prévention Prévues	Commentaires	Entreprise Responsable	
					EU	EE
Co Activité	<input checked="" type="checkbox"/> risque d'agression (site santé mentale)	risque d'agression d'un patient	- Se faire accompagner en permanence par un soignant du site		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> risque d'autolyse d'un patient et/ou d'agression (site santé mentale)	laisser un outil sans surveillance qui pourrait servir à un patient pour une agression ou une tentative d'autolyse.	- Ne jamais laisser un outil contondant sans surveillance		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input checked="" type="checkbox"/> risque biologique	Propagation microbienne, virale et de mycoses (risque aspergillaire)	- Respecter les recommandations EOH.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Définition des phases d'activités dangereuses, adaptation des matériels et des installations et moyens de prévention spécifiques correspondants

GESTION DES DECHETS Type de déchets (Huile, Absorbants, Cartons, ...)	Mode de stockage (Benne, Fûts, Citerne, Big- bag, ...)	Entreprise responsable	Localisation

La localisation de la zone de tri des déchets est disponible dans le plan situé en début de document.

Le schéma ci-dessous permet de mieux localiser les emplacements qui sont réservés pour y déposer les déchets après les avoir triés.

L'Organisation du commandement : Conditions de la Participation des Salariés D'une Entreprise Extérieure aux Travaux Réalisés par une Autre

Oui

Non

Phase de travail concernée

Période

Nom du coordinateur

Nom de l'entreprise mettant à
disposition ses salariés

Nombre de salariés mis à disposition

Définition de l'organisation du
commandement pendant cette
phase de travail

Médecine du Travail

Médecin(s) de ou
des entreprises extérieures

Adresse

Coordonnées téléphoniques

Médecin du CHA

Docteur DELEFOSSE Dominique

Coordonnées téléphoniques

03.21.21.10.48

Postes à Surveillance Médicale

Oui

Non

Si oui, le prestataire en informera son médecin du travail

Risque

Mesures de prévention

Ambiance poussiéreuse

Ambiance chaude

Ambiance bruyante

ACD (Agents Chimiques Dangereux)

Amiante

Produit CMR (Cancérogène/Mutagène
/Toxique pour la reproduction)

Observations Eventuelles des CHSCT sur Les Mesures Retenues Après l'Inspection Préalable

Les CHSCT ont-ils été convoqués à l'inspection préalable

Oui

Non

Observations éventuelles des
CHSCT sur les mesures retenues

Autres Informations

Signatures

Fait à

Le

Chef d'établissement ou son représentant

Nom

Fonction

Signature

Nom

Fonction

Signature

Gestionnaire de l'activité

Nom

Fonction

Signature

Entreprises extérieures et sous-traitants

Nom

Fonction

Signature

Nom

Fonction

Signature

Nom

Fonction

Signature

Avenants au Plan de Prévention
Modifications à apporter au document original
Nouveaux Risques (Extension de Zone, Interfaces, Risques,)

Indice	Date	Modifications	Mesures de prévention prévues	Signature EU	Signature EE
1					
2					
3					
4					

Liste des Risques

Afin d'identifier les risques présents dans chaque unité de travail, une liste générale a été établie :

R1	Risques Chimiques Cancérigènes Mutagènes Reprotoxiques (C.M.R.) / Chimiques Dangereux (A.C.D.)	Agents
R2	Risques Biologiques	
R3	Risques liés aux Manutentions / Contraintes Posturales	
	Risques liés aux Ambiances Physiques	
R4	Risques liés au Bruit	
R5	Risques liés à l'Éclairage	
R6	Risques liés à l'Ambiance thermique et/ou climatique	
R7	Risques liés à l'Aération / Assainissement des lieux de travail	
R8	Risques liés aux Vibrations	
R9	Risques liés aux Rayonnements Non Ionisants	
R10	Risques liés à l'Électricité	
R11	Risques liés à l'Incendie/Explosion	
R12	Risques liés au Travail sur Écran	
R13	Risques liés au Travail en Espace confiné et/ou Isolé	
R14	Risques liés à la Co-activité	
R15	Risques liés au Milieu Hyperbare	
	Risques liés aux Équipements de travail et Machines	
R16	Matériels /Outils	
R17	Installation de gaz et fluides	
R18	Installation de Ventilation / Système de rafraîchissement de l'air	
R19	Machines	
R20	Équipements mobilier / bureautique	
R21	Risques liés à la Manutention Mécanique	
R22	Risques liés aux Chutes de plain-pied	
R23	Risques liés aux Chutes de Hauteur	
R24	Risques liés aux Chutes d'Objets	
R25	Risques liés aux Heurts / Chocs	
R26	Risques liés à la Circulation Interne	
R27	Risques Routiers	
R28	Risques liés aux Travailleurs intérimaires / Stagiaires / Tiers	
R29	Risques liés aux Facteurs Psycho-Organisationnels	
R30	Risques technologiques / Naturels	
R31	Risques liés au Management /Organisation Santé Sécurité au Travail	
R32	Risques liés aux Chantiers Temporaires / Mobiles	
R33	Risques de noyade	
R34	Risques liés à l'effondrement	

PERMIS DE FEU

(Un exemplaire des deux pages à chacun des signataires)

Le permis de feu doit être établi avant tout travail par point chaud (soudage, découpage, moulage,) rédigé par le personnel de l'établissement ou par une entreprise extérieure afin de prévenir les risques d'incendie et d'explosion occasionné par ce type de travaux. Il est repli à l'initiative et par le responsable de l'établissement ou son représentant qualifié

TRAVAUX DEMANDES PAR

M

ENTREPRISE EXTERIEURE

Raison sociale.....

.....

TRAVAIL A EXECUTER

Date :...../...../..... de ...H...à.....H.....

Lieu :.....

.....

Installation ou organes à traiter.....

PRESONNES CHARGEES DU TRAVAIL ET DE LA SECUIE

Ouvrier/technicien.....

Date...../...../..... Signatures

Le responsable de l'établissement

L'agent de sécurité :

CONSIGNES SPECIFIQUES LIEES AU TYPE D'EXPLOITATION

.....
.....
.....
.....

RISQUES REPERTORIES

(Stockages, construction, contiguïtés...)

.....
.....
.....

MOYENS DE PROTECTION CONTRE LES PROJECTIONS.....

.....
.....

MOYENS D'ALERTE

.....
.....

MOYEN DE 1^{ère} INTERVENTION

.....
.....

TELEPHONE EN CAS D'ACCIDENT

.....

L'ouvrier/technicien :

PERMIS DE FEU

CONSIGNES IMPERATIVES

AVANT LE DEBUT OU LA REPRISE DU TRAVAIL

- Vérifier l'état du matériel utilisé (tension électrique, tuyaux,)
- Eloigner, couvrir ou protéger à l'aide de bâches ignifugées les installations et matériaux combustibles ou inflammables (en particulier ceux placés derrière les cloisons à proximité des tuyaux.
- Si les travaux doivent être effectués sur un volume creux (cuve, réservoir, tuyauterie,...), assurez-vous que celui-ci a bien fait l'objet d'un dégazage.
- Prendre soin de couvrir toutes les ouvertures, interstices, fissures, etc,...à l'aide de sable, bâches, plaques métalliques.
- Eloigner tout produit ou matériel combustible ou inflammable des conduites et tuyauterie traitées.
- Disposer à proximité immédiate des moyens d'alarme et de lutte contre l'incendie (au moins un extincteur à eau pulvérisée avec additif de 6 litres ainsi qu'un extincteur approprié à l'extinction d'un feu naissant à proximité des travaux (à fournir par l'entreprise)
- Prendre toutes les dispositions pour éviter le déclenchement intempestif du système de détection ou d'extinction automatique.
- Désigner une personne instruite des mesures de sécurité.
- Remplir et faire signer le permis de feu.

PENDANT LE TRAVAIL

- Surveiller attentivement les projections incandescentes et leur point de chute
- Ne poser les objets chauffés que sur des supports supportant la chaleur sans risque de la propager.

APRES LE TRAVAIL

- Ne pas oublier de remettre en service le système de détection ou d'extinction automatique éventuellement neutralisé.
- Procéder à l'inspection minutieuse du lieu de travail, des locaux adjacents et des environs (projection d'étincelles ou transfert de chaleur)/
- Maintenir une surveillance rigoureuse pendant au moins deux heures après l'arrêt des travaux. En cas d'impossibilité, faire cesser le travail par point chaud au moins deux heures avant l'arrêt des activités de l'établissement et faire effectuer des rondes de surveillance.

Fixant, en application de l'article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention.

Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu le code du travail, et notamment l'article R.237-8 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels ;

Sur le rapport du directeur des relations du travail,

Arrête :

Art. 1er. – Un plan de prévention est établi par écrit dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article R.237-8 du code du travail pour les travaux dangereux ci-après énumérés :

1. Travaux exposant à des rayonnements ionisants.

2. Travaux exposant à des substances et préparations explosives, comburantes, extrêmement inflammables, facilement inflammables, très toxiques, toxiques, novices, cancérigènes, mutagènes, toxiques vis-à-vis de la reproduction, au sens de l'article R.231-51 du code du travail.

3. Travaux exposant à des agents biologiques pathogènes.

4. Travaux effectués sur une installation classée faisant l'objet d'un plan d'opération interne en application de l'article 17 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié.

5. Travaux de maintenance sur les équipements de travail, autres que les appareils et accessoires de levage, qui doivent faire l'objet des vérifications périodiques prévues à l'article R.233-11 du code du travail, ainsi que les équipements suivants :

- véhicules à benne basculante ou cabine basculante ;

- machines à cylindre ;

- machines présentant les risques définis aux deuxième et troisième alinéas de l'article 233-29 du code du travail.

6. Travaux de transformation au sens de la norme NF P 82-212 sur les ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques, trottoirs roulants et installations de parcage automatique de voitures.

7. Travaux de maintenance sur installations à très haute ou très basse température

.

8. Travaux comportant le recours à des ponts roulants ou des grues ou transstockeurs.

9. Travaux comportant le recours aux treuils et appareils assimilés mus à la main, installés temporairement au-dessus d'une zone de travail ou de circulation.

10. Travaux exposant au contact avec des pièces nues sous tension supérieure à la TBT.

11. Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail auxquels est applicable l'article R.233-9 du code du travail.

- 12. Travaux du bâtiment et des travaux publics exposant les travailleurs à des risques de chute de hauteur de plus de 3 mètres, au sens de l'article 5 du décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.**
- 13. Travaux exposant à un niveau d'exposition sonore quotidienne supérieure à 90dB (A) ou à un niveau de pression acoustique de crête supérieure à 140 dB.**
- 14. Travaux exposant à des risques de noyade.**
- 15. Travaux exposant à un risque d'ensevelissement.**
- 16. Travaux de montage, démontage d'éléments préfabriqués lourds, visés à l'article 170 du décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.**
- 17. Travaux de démolition.**
- 18. Travaux dans ou sur des cuves et accumulateurs de matière ou en atmosphère confinée.**
- 19. Travaux en milieux hyperbare.**
- 20. Travaux nécessitant l'utilisation d'un appareil à laser d'une classe supérieure à la classe 3 A selon la norme NF EN 60825**
- 21. Travaux de soudage oxyacétylénique exigeant le recours à un "permis de feu".**